SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

SEPTIÈME CONFÉRENCE DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 7−8 novembre 2011)

POINT 4 A DE L'ORDRE DU JOUR – CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE – LA MAÎTRISE DES RISQUES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

(Document présenté par le Secrétariat général)

RÉSUMÉ

1. Les projections relatives au changement climatique indiquent que de nombreux obstacles entraveront la réalisation des objectifs de développement durable des États et Territoires insulaires océaniens. La maîtrise des risques d'insécurité alimentaire (et notamment hydrique) ainsi que la réduction de l'exposition aux phénomènes météorologiques extrêmes constituent sans doute les problèmes liés au changement climatique les plus urgents auxquels sont confrontés les États et Territoires insulaires océaniens. Des stratégies de réduction des risques efficaces, fondées sur l'anticipation et la réaction, doivent être mises en place afin de minimiser les effets du changement climatique. Le présent document porte plus particulièrement sur les questions du changement climatique et de la sécurité alimentaire.

2. Les pays océaniens sont aujourd'hui mis au défi de mieux comprendre et évaluer les risques induits par le changement climatique au regard de la sécurité alimentaire, de définir des solutions d'adaptation viables et de procéder à l'ordonnancement des moyens nécessaires à la mise en œuvre efficiente et efficace d'actions appropriées en temps opportun. Compte tenu de la pénurie de ressources financières et humaines qui affecte bon nombre des États et Territoires insulaires océaniens, il est essentiel que les solutions d'adaptation au changement climatique tiennent compte de l'échelonnement relatif ainsi que des profils de risques des effets envisagés. Ces solutions doivent également garantir que les ressources disponibles sont utilisées pour mener les actions les plus urgentes et les plus rentables.

3. L'importance que revêtent l'agriculture et la pêche sur le plan social, culturel et économique pour les Océaniens et la forte vulnérabilité de ces secteurs face aux effets prévus du changement climatique exigent que l'on applique en priorité des mesures d'adaptation destinées à réduire les effets sur la production vivrière et à garantir l'accès à l'eau potable. Il est essentiel de mieux comprendre les risques induits par le changement climatique ainsi que les types d'actions propres à minimiser ces risques pour prendre des décisions rationnelles et fondées sur des données factuelles. Nombre des effets prévus du changement climatique peuvent être maîtrisés avec succès grâce à l'adoption d'une stratégie de gestion des risques judicieuse et bien ciblée en vue de réduire les menaces qui planent actuellement sur la production vivrière et la sécurité hydrique. Les décideurs doivent veiller à ce que des mesures opportunes et rentables soient prises afin de minimiser les nouveaux risques liés au changement climatique qui pèsent sur la sécurité alimentaire. Surtout, leurs décisions devront s'appuyer sur des données fiables, ainsi que des éléments d'information et de connaissance, pour déterminer les niveaux de risque acceptables.

SUITE À DONNER

4. La Conférence est invitée à :

   i. examiner et débattre le contenu du présent document, en notant particulièrement l'étendue des effets prévus du changement climatique sur la sécurité alimentaire, y compris la sécurité hydrique, dans la région du Pacifique ;

   ii. reconnaître la nécessité d'adopter une stratégie de gestion et de réduction des risques judicieuse, concertée et intégrée, afin de veiller à ce que les effets néfastes du changement climatique sur la sécurité alimentaire et hydrique soient minimisés dès aujourd'hui, et au cours des prochaines décennies ; et

   iii. admettre également la nécessité de changer notre manière de concevoir le changement climatique et de planifier les interventions dans ce domaine. Il ne s'agit pas nécessairement de faire des choses différentes, mais plutôt de faire les choses différemment pour déterminer les niveaux de risque acceptables en tous points et se préparer à lutter efficacement contre les effets du changement climatique, grâce à l'application de mesures d'adaptation et d'atténuation appropriées.

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE – LA MAÎTRISE DES RISQUES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJET

1. Le présent document brosse un panorama des menaces que fait planer le changement climatique sur la sécurité alimentaire et hydrique, ainsi que le développement durable et continu des États et Territoires insulaires océaniens. Il vise à mieux faire comprendre les effets néfastes que pourrait avoir l'évolution du climat sur la vie des Océaniens, et encourage les délégués à jouer un rôle commun et actif dans la maîtrise des risques, de façon à combattre ces effets.

CONTEXTE

2. La région océanienne est déjà confrontée à divers problèmes et obstacles dans la réalisation de ses objectifs de développement durable à long terme. Citons notamment les densités et les taux de croissance démographiques élevés dans de nombreux pays (la population régionale devrait passer d'environ 10 millions en 2011 à plus ou moins 18 millions d'ici à 2050), l'urbanisation rapide et souvent sauvage, la pauvreté grandissante, le fort degré d'exposition aux aléas naturels, la quantité limitée de ressources naturelles, humaines et financières, ainsi que la faiblesse et la lourde dépendance de nombreuses économies insulaires par rapport à l'étranger. Par ailleurs, les ressources terrestres et marines sont soumises à une pression énorme, du fait de l'adoption de modes d'exploitation non viables, de l'augmentation de la pollution et des lacunes dans le traitement des déchets, qui affaiblissent la résilience des systèmes de production vivrière face aux chocs extérieurs.

3. Le changement climatique induit par ailleurs un ensemble de risques qui menacent le développement durable. Dans la région, les stratégies choisies pour maîtriser ces risques devront en priorité permettre de lever les obstacles au développement durable décrits ci-dessus. Améliorer la résilience des écosystèmes naturels permettra en outre de réduire la vulnérabilité au changement climatique.

4. Certains changements ont d'ores et déjà été observés dans la région du point de vue climatique. Les températures moyennes à la surface du sol ont augmenté de 0,6 degrés Celsius au cours du siècle dernier, l'essentiel de cette hausse étant survenu au cours des dernières décennies. Les températures de surface de la mer se sont réchauffées d'autant et l'océan est devenu plus acide. Au cours des dernières décennies, la pluviosité a elle aussi changé : le sud-ouest du Pacifique est devenu plus sec et le Pacifique équatorial central, plus humide, et l'intensité des phénomènes pluvieux a augmenté. Par ailleurs, certains faits indiquent que l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes, en particulier les inondations et les sécheresses, a augmenté depuis les années 1970. On peut difficilement expliquer ces changements uniquement par l'impact de l'activité humaine sur l'évolution du climat, étant donné l'influence des cycles naturels de variabilité du climat (comme le phénomène *El Niño*), mais les changements observés correspondent à ceux prévus par les modèles climatiques.

5. S'il est vrai que les États et Territoires insulaires océaniens doivent s'adapter aux changements climatiques observés, c'est bien l'ampleur des effets du changement climatique prévus au cours du XXIe siècle qui pose la plus grande difficulté à laquelle doit s'attaquer la région. Dans son quatrième rapport d'évaluation publié en 2007, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a indiqué que les températures moyennes de surface du globe devraient augmenter de 1,8 à 4,5 degrés Celsius d'ici à 2100[1]. L'issue finale dépend en grande partie de la mesure dans laquelle la communauté internationale parvient à limiter l'augmentation de la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Le GIEC a également noté que la fréquence et l'intensité des inondations et des sécheresses devraient s'accroître, que les cyclones devraient devenir plus violents (sans nécessairement devenir plus fréquents) et que l'océan devrait se réchauffer et continuer de s'acidifier (le pH de l'océan pourrait chuter de 0,3 à 0,4 unité d'ici à 2100).

---

[1] Selon le GIEC, la hausse la plus probable de la température oscillerait entre 1,8°C et 4°C. Cependant, étant donné les incertitudes qui existent, il se peut que cette hausse soit comprise entre 1,1°C et 6,4°C.

6. Les changements risquant d'affecter le climat de surface et l'océan devraient avoir des effets considérables sur les écosystèmes naturels et le cycle hydrologique, ainsi que des répercussions ultérieures sur la productivité de l'agriculture et de la pêche, et, finalement, la sécurité alimentaire. Si le GIEC prévoit actuellement que le niveau moyen de la mer augmentera de plus de 58 centimètres d'ici à 2100, les dernières projections tendent à indiquer que le niveau de la mer pourrait s'élever davantage, cette hausse pouvant excéder les 100 centimètres d'ici à 2100. Une telle hausse du niveau moyen de la mer pourrait avoir des conséquences graves pour les États et Territoires insulaires océaniens, en particulier pour les atolls bas et les zones côtières. Pourtant, l'élévation du niveau de la mer ne devrait pas mettre en péril la sécurité alimentaire de la région dans son ensemble.

7. Si le bien-être des Océaniens doit être amélioré et assuré au cours des prochaines décennies, un large éventail de mesures visant à maîtriser les risques actuels et futurs liés au changement climatique doivent être appliquées. Le changement climatique devrait affecter tous les secteurs et avoir des répercussions environnementales, économiques, culturelles et politiques importantes pour la région. L'ampleur et l'échelonnement des effets anticipés pourraient varier sensiblement d'un pays océanien à l'autre. C'est pourquoi il sera nécessaire d'adopter différentes solutions aux échelons national et régional. Certains effets induiront de sérieux risques à court et moyen terme, particulièrement en ce qui concerne le maintien de la sécurité alimentaire et hydrique, et requerront des mesures immédiates. D'autres, comme l'élévation du niveau de la mer et l'acidification de l'océan, se feront sentir sur le long terme.

8. Les pays océaniens sont aujourd'hui mis au défi de mieux comprendre et évaluer les risques induits par le changement climatique, de définir des solutions d'adaptation viables et de procéder à l'ordonnancement des moyens nécessaires à la mise en œuvre efficiente et efficace d'actions appropriées en temps opportun. Compte tenu de la pénurie de ressources financières et humaines qui affecte les États et Territoires insulaires océaniens, il est essentiel que les solutions d'adaptation au changement climatique tiennent compte de l'échelonnement relatif ainsi que des profils de risques des effets envisagés. Les ressources disponibles devront en outre être utilisées pour mener les actions les plus urgentes et les plus rentables. La maîtrise des risques d'insécurité alimentaire et hydrique ainsi que la réduction de l'exposition aux phénomènes météorologiques extrêmes constituent sans doute les problèmes les plus urgents auxquels sont confrontés les États et Territoires insulaires océaniens.

9. Les secteurs de l'agriculture et de la pêche sont vitaux pour la plupart des économies des États et Territoires insulaires océaniens. Ils sous-tendent les moyens d'existence d'une grande partie des Océaniens et jouent un rôle crucial dans l'approvisionnement alimentaire des pays. Ils génèrent également l'essentiel des recettes d'exportation de la plupart des pays. Ces deux secteurs sont désormais exposés aux risques sérieux et intimement liés qu'induisent la variabilité du climat et les changements climatiques prévus, et doivent, par conséquent, figurer au centre des mesures d'adaptation aux changements climatiques.

LE POINT SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE (ET HYDRIQUE) EN OCÉANIE

10. On considère que « la sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique, social et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active »[2]. La sécurité alimentaire peut être évaluée au regard des cinq principaux critères suivants : *l'adéquation* de l'approvisionnement alimentaire (des aliments en quantité suffisante pour répondre aux besoins alimentaires journaliers), *la disponibilité* des aliments (capacité des ménages et des individus de se procurer des aliments), *la stabilité* des systèmes alimentaires (résilience des systèmes alimentaires aux chocs extérieurs tels que les catastrophes naturelles), *l'utilisation* des aliments (les populations jouissent d'une bonne santé et sont en mesure d'obtenir, de transformer et de consommer des aliments dans de bonnes conditions d'hygiène) et *la sécurité sanitaire et nutritionnelle* des aliments (qui contribue à une alimentation saine).

[2] Déclaration du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire (2009).

11. Un rapport sur la situation de la sécurité alimentaire dans le Pacifique élaboré récemment par la CPS[3] dresse les conclusions suivantes :

- La production vivrière par habitant a chuté dans presque tous les pays océaniens au cours des deux dernières décennies et les rendements des cultures ont le plus souvent stagné ou diminué.
- La production halieutique a augmenté dans toute la région, mais l'essentiel de cette hausse concerne la pêche hauturière de thonidés. La production de la pêche côtière destinée à la consommation locale n'a pas augmenté et son potentiel d'accroissement est limité.
- Les habitudes alimentaires des Océaniens changent rapidement, les aliments traditionnels étant remplacés par des produits alimentaires importés (tout particulièrement le riz, la farine et les aliments transformés ou en conserve), notamment dans les zones urbaines. La dépendance à l'égard des denrées alimentaires importées s'est accrue dans presque tous les pays.
- La flambée des prix des produits alimentaires sur le marché international, combinée à la stagnation, voire la diminution, des revenus par habitant, grève les budgets des ménages ainsi que la balance commerciale des États et Territoires insulaires océaniens.
- La dépendance croissante à l'égard des produits fortement transformés a entraîné une augmentation de l'incidence des maladies non transmissibles (telles que le diabète et les cardiopathies) et grève les budgets consacrés à la santé.
- Les populations de la région disposent en général de suffisamment de nourriture, mais les poches de dénutrition demeurent, notamment en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Les carences en fer, iode et vitamine A sont également très fréquentes.
- Les pratiques de gestion durable des ressources ont perdu de leur importance, ce qui a entraîné une exploitation démesurée de certains stocks vivriers naturels, une dégradation accrue de l'environnement et une érosion croissante des sols, ainsi qu'un amenuisement de l'agrobiodiversité. Ces tendances mettent en péril la productivité des écosystèmes et accentuent la vulnérabilité des systèmes d'approvisionnement alimentaire face aux chocs extérieurs, comme le changement climatique.
- Les niveaux de l'indice d'insécurité alimentaire sont élevés, voire très élevés, dans les petits États insulaires (en particulier les pays atolls), et généralement faibles à modérés dans les grands pays insulaires.

12. Au même titre que la sécurité alimentaire, la sécurité hydrique est essentielle pour la survie. Les sources d'eau douce sont affectées par les phénomènes climatiques. La gestion des systèmes d'approvisionnement en eau fondée sur la conservation et la gestion des bassins versants et des eaux souterraines, ainsi que la collecte et le stockage de l'eau de pluie, dépend des législations, des politiques et des systèmes de gestion qui ont été établis dans chaque pays océanien en vue d'assurer un approvisionnement en eau continu au profit des populations et des projets nationaux de développement.

13. La récente déclaration de l'état d'urgence à Tuvalu, du fait des sécheresses et des nouveaux phénomènes similaires observés dans d'autres pays de la région, comme Tokelau et les Îles Cook, souligne la nécessité urgente de garantir l'accès à un approvisionnement en eau de boisson salubre.

14. En juillet 2010, les Nations Unies ont déclaré que l'accès à l'eau potable salubre et à des services d'assainissement était un droit fondamental de l'être humain. Pendant la période 2006-2009, l'assistance apportée au secteur de l'eau et de l'assainissement et les interventions menées dans ce domaine ont connu une montée en puissance dans la région. Cette progression spectaculaire s'explique en grande partie par la mise au point ces huit dernières années d'un certain nombre d'instruments politiques stratégiques régionaux, au terme d'une vaste série de consultations coordonnées et exhaustives. Ces instruments stratégiques comprennent notamment la Politique océanienne sur le traitement des eaux usées et le Cadre d'action océanien qui l'accompagne (2001), le Plan d'action régional océanien pour une gestion durable de l'eau (2002) ainsi que le Cadre d'action pour la qualité de l'eau de boisson et la santé dans les pays insulaires du Pacifique (2005). En 2006, les problèmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène que rencontre la région ont été intégrés dans le Plan de renforcement de la coopération et de l'intégration régionales pour le Pacifique (Plan pour le Pacifique).

---

[3] *Food security in the Pacific and East Timor and its vulnerability to climate change* (La sécurité alimentaire dans le Pacifique et le Timor-Leste et sa vulnérabilité face au changement climatique). Rapport élaboré par la CPS à la demande du Ministère australien du changement climatique et de l'efficacité énergétique, septembre 2011.

15. Un Partenariat océanien pour une gestion durable des ressources en eau a été établi en vue de favoriser une gestion mieux coordonnée et stratégique des activités menées dans la région dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Ce Partenariat permet aux États et Territoires insulaires océaniens et aux partenaires dans le développement de recenser les activités qui ont été efficaces pour améliorer la viabilité des interventions ultérieures, réduire le nombre d'activités redondantes et les éviter à l'avenir, relier les besoins des pays aux programmes de développement (et vice versa) et augmenter le nombre d'activités en cours et en projet aux échelons national et régional. Il est coordonné par le truchement du Département eau et assainissement de la Division SOPAC de la CPS. Un nouveau portail d'information interactif a été lancé afin de permettre aux pays océaniens, aux partenaires et à la SOPAC d'échanger des informations et des données nouvelles concernant la gestion durable des ressources en eau (www.pacificwater.org).

16. D'une manière générale, il ne fait aucun doute que la région est déjà confrontée à des problèmes d'insécurité alimentaire et hydrique sérieux, indépendamment des effets du changement climatique. Lutter contre ces difficultés et tendances est essentiel pour réduire la vulnérabilité des États et Territoires insulaires océaniens face au changement climatique.

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

17. Le changement climatique peut avoir des conséquences dramatiques sur la sécurité alimentaire à tous les stades de la chaîne alimentaire. Il est impératif de maîtriser efficacement les risques inhérents à ce phénomène sur de nombreux fronts. En particulier, il est important d'identifier globalement les menaces et les risques majeurs et ce, bien au-delà des effets directs sur l'exploitation agricole et l'écosystème marin. Il s'agit notamment de comprendre et de maîtriser les risques liés au changement climatique qui pèsent sur les infrastructures essentielles (routes, ports, systèmes d'alimentation en énergie, services de transport maritime, installations de stockage/traitement et réseaux de communication), les établissements humains (comme l'urbanisation, les modes d'utilisation de l'espace et le zonage), la santé et les activités génératrices de revenus qui permettent aux populations de produire et d'acheter de la nourriture.

Effets sur la production alimentaire primaire

18. Au niveau de la *production alimentaire primaire*, les changements relatifs à la quantité et à la répartition des précipitations, l'accroissement de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes (inondations, sécheresses, canicules, houles et vents cycloniques), la hausse des températures moyennes et maximales, ainsi que la modification de la température et de la chimie de l'océan (acidification) pourraient avoir des effets désastreux sur la productivité des écosystèmes. On peut donc s'attendre à ce que de tels effets aient de graves répercussions sur le potentiel de production alimentaire des ressources agricoles, marines et dulçaquicoles.

19. La hausse des températures peut favoriser la croissance des végétaux et améliorer la productivité des ressources dulçaquicoles dans les régions où les faibles températures posent actuellement un problème. Néanmoins, dans la plupart des États et Territoires insulaires océaniens, les problèmes de production liés aux températures (basses uniquement) sont généralement rares, excepté dans les régions hautes des grandes îles. En outre, bon nombre de cultures essentielles sont sensibles à la hausse des températures moyennes (par exemple, le cacao et le café) ou aux périodes d'élévation des températures maximales moyennes (vagues de températures extrêmes). C'est particulièrement le cas lors des saisons de floraison et de fructification cruciales, au cours desquelles le rendement de la production et la qualité des produits peuvent être considérablement diminués. La hausse des températures peut également avoir des effets néfastes sur la santé et la productivité des espèces avicoles et des autres animaux d'élevage. L'augmentation des concentrations de dioxyde de carbone peut elle aussi favoriser la croissance des végétaux (production de biomasse), mais également altérer la valeur nutritionnelle de certains aliments et pâturages. Le fait que certaines plantes rejettent des gaz toxiques, à mesure que les concentrations de dioxyde de carbone augmentent (par exemple, la teneur en acide cyanhydrique du manioc tend à s'élever lorsque les concentrations de dioxyde de carbone augmentent et au moment des sécheresses), est particulièrement inquiétant.

20. La réduction des précipitations et l'accroissement de la fréquence et de l'intensité des sécheresses, comme cela est envisagé dans le sud-ouest du Pacifique, aura de graves conséquences sur les rendements des cultures et la productivité des élevages (en raison de la diminution de la qualité et la disponibilité des pâturages). L'augmentation de

l'intensité des précipitations et les inondations peuvent provoquer d'importantes pertes agricoles ou une détérioration des cultures, et accentuer l'appauvrissement et l'érosion des sols. Dans les zones de faible altitude, les variations des régimes de précipitations et les inondations peuvent également entraîner une augmentation de la salinité ainsi qu'une réduction des niveaux d'alimentation spécifique des aquifères côtiers et des nappes phréatiques des atolls, et, finalement, diminuer le rendement des cultures des zones touchées. De plus, l'augmentation de la vitesse des vents moyens et exceptionnels (comme ceux générés par les violents cyclones) a un effet délétère sur les cultures et le bétail.

21. Les changements climatiques peuvent en outre avoir des retombées négatives indirectes sur la production de denrées alimentaires. Citons notamment les changements dans la présence des organismes nuisibles et des maladies, la modification de la composition de l'agrobiodiversité (comme la prévalence des pollinisateurs), la variation des saisons propices à la plantation des cultures, les décalages entre les cycles naturels et les espèces essentielles aux systèmes de culture (par exemple, les interactions avec les espèces d'insectes prédateurs), les conditions propices à la multiplication des adventices, des maladies fongiques, des rongeurs et des espèces envahissantes, et l'augmentation de l'incidence de l'intoxication ciguatérique dans les eaux côtières. En fait, des changements ont d'ores et déjà été observés au niveau des saisons de fructification et de plantation de plusieurs cultures océaniennes importantes.

22. Si la base mondiale de connaissances scientifiques relatives aux effets potentiels du changement climatique sur l'agriculture s'est considérablement élargie ces dernières années, la compréhension de ces effets sur les systèmes agricoles des pays océaniens est très limitée. De nombreux doutes subsistent quant aux répercussions sur la production alimentaire terrestre, à la manière dont les différentes cultures et espèces/variétés d'élevage pourraient réagir face aux modifications des conditions climatiques locales envisagées et à la mesure dans laquelle la présence des organismes nuisibles et des maladies changera. Il convient d'étudier et d'analyser plus avant l'ampleur ainsi que l'échelonnement dans le temps des changements climatiques pour que les États et Territoires insulaires océaniens puissent choisir les solutions les plus appropriées (comme la substitution des variétés végétales et la modification des modes de gestion des ressources et des exploitations). Ce manque de connaissances doit être comblé de toute urgence de façon à ce que les pays océaniens puissent mieux identifier et évaluer les risques liés au changement climatique pour l'agriculture, ainsi que les solutions d'adaptation envisageables pour réduire ces risques.

23. D'importants travaux ont d'ores et déjà été engagés sur plusieurs fronts. Par exemple, diverses variétés de végétaux traditionnels de la région qui présentent des caractéristiques leur permettant de s'adapter aux conditions climatiques sont mises à disposition dans la collection connexe du Centre d'étude des cultures et des arbres du Pacifique (CePaCT). Des progrès ont par ailleurs été accomplis dans la collecte de données de référence sur l'agrobiodiversité, ainsi que dans la présentation, au sein même d'exploitations agricoles, d'un éventail de méthodes ingénieuses en matière de gestion des cultures et des organismes nuisibles. En outre, l'importance de l'amélioration des cultures au moyen de la sélection a été plus que démontrée par le Programme d'amélioration du taro au Samoa, grâce auquel d'excellentes nouvelles variétés de taros résistantes à la flétrissure des feuilles ont été créées. Néanmoins, les activités de renforcement des capacités, les présentations effectuées dans les exploitations agricoles ainsi que l'adoption et la généralisation de méthodes efficaces dans l'ensemble de la région demeurent à une échelle et à une ampleur nettement en deçà de ce qui serait nécessaire pour maîtriser de manière appropriée les risques émergents que pose le changement climatique.

24. Grâce aux évaluations sur la vulnérabilité de la production aquacole et de la pêche hauturière, côtière et d'eau douce récemment conduites par la CPS, nous avons à présent un meilleur aperçu des modifications susceptibles de survenir dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.[4] D'après ces évaluations, il apparaît que les prises réalisées dans le cadre de la pêche côtière pourraient baisser de 20 pour cent d'ici 2050, et chuter de 50 pour cent d'ici 2100. Associés à la croissance de la population, des changements de cette ampleur auront des répercussions considérables sur les populations océaniennes fortement tributaires de la pêche côtière de subsistance pour leurs apports en protéines (ce type de pêche constitue la principale source de protéines dans plus de la moitié des États et Territoires insulaires océaniens).[5] Il est également prévu que l'augmentation de la température des eaux de surface et l'accélération de l'acidification des océans aient des effets néfastes sur les écosystèmes des récifs coralliens, ce qui se répercutera sur le tourisme et sur les rentrées de devises.

---

[4] JD Bell, JE Johnson et AJ Hobday (rédacteurs-correcteurs). (2011) *Vulnérabilité des ressources halieutiques et aquacoles tropicales du Pacifique au changement climatique.* Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, Nouméa (Nouvelle-Calédonie).
[5] Op cit.

25. Cependant, tous les effets anticipés du changement climatique ne sont pas négatifs. En effet, l'exploitation durable des thonidés pourrait connaître une hausse allant jusqu'à 20 pour cent environ dans la région d'ici 2035, mais décliner par la suite de 5 à 10 pour cent d'ici 2100. Tous les Océaniens ne profiteront pas à parts égales de ces gains : il est escompté que l'ensemble des stocks de thonidés se déplacent vers l'est, ce qui devrait entraîner une augmentation des prises dans le Pacifique central et oriental, parallèlement à une baisse des captures dans le Pacifique occidental. Par ailleurs, il est possible que la hausse des températures et de l'humidité profite à la production dulcicole, principalement en Papouasie-Nouvelle-Guinée, mais aussi dans d'autres pays mélanésiens.

26. Il ne fait aucun doute que des avantages comme des inconvénients se présenteront dans le secteur halieutique, et les États et Territoires insulaires océaniens devront impérativement saisir les occasions que devrait offrir le changement climatique. L'une des mesures d'adaptation particulièrement importante consiste à accroître la consommation de thon à l'échelon national. Simple et concrète, cette mesure doit permettre de fournir du poisson à des populations affichant une croissance rapide, ainsi que de combler les futurs écarts entre les quantités de poisson pêché sur des récifs coralliens en dégradation et celles requises pour assurer la sécurité alimentaire.

Effets sur la production post-récolte ou post-capture

27. Il est probable que le changement climatique ait de sérieuses conséquences sur les *étapes de la production post-récolte ou post-capture* de la filière alimentaire, essentielles pour assurer la sécurité alimentaire. Pour de nombreuses cultures, l'allongement du temps nécessaire à leur récolte, à cause des conditions météorologiques, entraînera un accroissement des maladies et des parasites des aliments stockés, ce qui se répercutera sur la qualité et le rendement. De plus, les préjudices causés aux activités de transformation et de valorisation du poisson et des produits agricoles ainsi que les dégâts occasionnés aux installations de stockage des denrées, notamment en cas de phénomènes météorologiques extrêmes de plus forte intensité (tempêtes, inondations et vents violents) et de sécheresses plus graves (pénurie d'eau et réduction des apports énergétiques), pourraient avoir des conséquences néfastes sur le volet industriel de la production vivrière. Ils entraîneraient non seulement des pertes de production, mais aurait aussi une incidence sur l'emploi et sur les rentrées de devises (ce qui se répercuterait sur la capacité d'acheter des denrées alimentaires). En raison du risque plus élevé d'inondations majeures et de cyclones plus intenses, des effets considérables sont anticipés sur les infrastructures de transport critiques, essentielles à la filière alimentaire et indispensables pour assurer l'accès à l'aide alimentaire d'urgence. À long terme, il est possible que l'élévation du niveau de la mer et l'érosion côtière influent sur les infrastructures portuaires et sur la desserte maritime. La maîtrise des risques climatiques qui pèsent sur les infrastructures doit être au cœur des stratégies adoptées face au changement climatique et en faveur de la sécurité alimentaire dans l'ensemble de la région.

28. La hausse des niveaux de température et d'humidité devrait accentuer la dégradation des denrées en réduisant la durée de conservation de nombreux aliments de base frais, ainsi qu'augmenter la fréquence des cas d'intoxication alimentaire à cause du risque plus élevé de contamination bactérienne. Le gaspillage et les conséquences sur la santé qui en résulteraient (en raison de l'accroissement des dépenses de santé et de la perte de productivité des travailleurs) auront, eux aussi, des effets néfastes sur la sécurité alimentaire et entraîneront des manques à gagner. Il serait possible de maîtriser ces risques en renforçant l'utilisation de la réfrigération et d'autres techniques de stockage des denrées plus efficaces, mais ces solutions requièrent d'importants investissements et des coûts considérables liés à l'énergie. D'autres effets indirects sur la santé, comme les conséquences du changement climatique sur la répartition géographique du paludisme et de la dengue, ainsi que l'éventuelle augmentation de l'incidence des maladies véhiculées par l'eau et d'autres agents pathogènes touchés par le changement climatique, pourraient également se répercuter sur la sécurité alimentaire. Ces effets devraient se traduire par une diminution du nombre de jours-personnes travaillés dans le secteur de la production primaire ainsi que par une moindre disponibilité pour la préparation des repas au sein des ménages.

29. Les quelques exemples d'effets possibles susmentionnés sont révélateurs des conséquences plus vastes du changement climatique sur la sécurité alimentaire. Si l'on veut parvenir à maîtriser l'ensemble des risques climatiques qui pèsent sur la sécurité alimentaire, il faudra adopter une stratégie plurisectorielle et multiforme qui dépasse largement le cadre des exploitations agricoles.

DÉTECTER ET MAÎTRISER LES RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE QUI PÈSENT SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

30. Bien que certaines conséquences du changement climatique soient d'ores et déjà perceptibles, un grand nombre des effets anticipés ne se font pas encore sentir, et il est possible que certains ne se concrétisent jamais. Tout dépend de la réussite des efforts consentis à l'échelle mondiale en vue de limiter la hausse des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, de la réaction des écosystèmes aux effets du changement climatique qui se produiront bel et bien, et des retombées des mesures prises par les États et Territoires océaniens pour gérer et atténuer les risques associés au changement climatique. Nous sommes véritablement en mesure de maîtriser et d'influencer certains de ces risques potentiels. Nous pouvons notamment dès à présent nous employer à limiter et à maîtriser les effets possibles du changement climatique sur la sécurité alimentaire en Océanie.

31. L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de gestion des risques judicieuse joueront un rôle clé dans la maîtrise de ces effets. Afin d'y parvenir, il sera indispensable de réduire les incertitudes scientifiques qui règnent concernant l'évolution des conditions climatiques, de combler les lacunes dans les connaissances relatives aux incidences connexes, ainsi que de déterminer, de mettre en œuvre et d'évaluer des mesures d'adaptation envisageables. Lorsqu'ils estimeront les risques, en vue d'adopter de telles mesures, les décideurs devront examiner avec attention la répartition dans le temps et l'ampleur possible des effets du changement climatique. Certains de ces effets nécessiteront une réaction immédiate, tandis que d'autres sont susceptibles de ne survenir que dans quelques dizaines d'années. Il conviendra de tenir compte de ces facteurs lors de la mise en œuvre, prioritaire ou non, des diverses solutions de maîtrise des risques. Chaque État et Territoire de la région sera confronté à des enjeux différents, auxquels des réponses particulières devront être apportées. Le risque de salinisation et de perte de terres en raison de l'élévation du niveau de la mer est ainsi plus important dans les zones de faible altitude, comme les atolls, que dans les îles hautes et plus vastes.

32. La région doit continuer d'investir en vue de renforcer sa compréhension et sa base d'informations concernant les effets du changement climatique sur la sécurité alimentaire, de surveiller et d'observer les modifications qui surviennent dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de la foresterie, ainsi que d'estimer les coûts et mérites relatifs des différentes mesures d'adaptation. Il convient avant tout d'identifier et de définir les risques liés au changement climatique qui pèsent sur la sécurité alimentaire, observés plus précisément en aval des activités agricoles et halieutiques, notamment l'endommagement d'infrastructures critiques ainsi que d'installations de stockage et de transformation, de même que la détérioration de certains services, comme ceux d'eau et d'électricité.

LES MESURES PRISES PAR LA RÉGION

33. Si l'on veut parvenir à gérer les effets du changement climatique, il faudra que les États et Territoires insulaires océaniens ainsi que les partenaires s'investissent de manière constante et à long terme. Les solutions adoptées doivent demeurer souples et dynamiques, afin que les dernières informations en date sur les incidences soient prises en considération, tout comme leur importance relative et leur chronologie. Ces solutions doivent également s'appuyer sur les enseignements tirés de la mise en œuvre de différentes mesures d'adaptation. Si la prise de décision est éclairée, qu'elle se fonde sur des données factuelles et qu'elle tient compte de l'ensemble des coûts et avantages de chaque mesure, les États et Territoires insulaires océaniens seront alors en mesure d'utiliser au mieux leurs ressources limitées, afin de s'atteler aux défis qu'ils doivent relever en vue du développement durable. En substance, les ressources disponibles doivent être employées de manière avisée, en ciblant les domaines où un maximum de résultats sera engrangé. Ainsi, même si une mesure est manifestement efficace d'un point de vue technique, il est possible qu'elle ne constitue pas l'investissement le plus pertinent en termes de retombées économiques ou sociales. Il faudra forcément faire des concessions. Par exemple, entre construire une digue destinée à protéger dix hectares de terres agricoles et utiliser les mêmes ressources pour ériger deux nouvelles écoles et un dispensaire, quelle décision prendre et pour quelles raisons ?

34. Les décideurs seront confrontés à de nombreux dilemmes de ce type dans les années à venir, et il est essentiel que leurs choix soient fondés sur une compréhension approfondie des risques ainsi que des coûts et avantages relatifs. Si l'incertitude prévaut, la solution la plus judicieuse sur le plan de la gestion des risques consiste à accorder la priorité aux mesures qui génèreront des retombées positives, et ce, quelles que soient les incidences du changement climatique – cette solution est souvent appelée l'option « sans regret ». Une même mesure pourrait ainsi viser à atténuer les risques et à surmonter les obstacles en matière de développement durable, mais aussi à renforcer la capacité d'adaptation des maillons de la filière alimentaire face aux effets du changement climatique. Beaucoup reste à faire à cet égard en Océanie, car de nombreuses activités humaines et méthodes de gestion des ressources naturelles ne sont pas viables et accentuent au contraire notre vulnérabilité aux risques liés au changement climatique.

35. Certaines actions précises pouvant être mises en œuvre dans l'ensemble de la filière alimentaire, en vue de contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire à l'échelon national et régional et d'aider les pays à mettre au point des systèmes agricoles et halieutiques plus viables, productifs et résistants aux phénomènes climatiques, sont indiquées ci-après.

Systèmes de production des aliments de base

- Revégétaliser les points de captage, afin de protéger/renforcer les habitats de poissons côtiers (par exemple, récifs coralliens, mangroves et herbiers), restreindre ou faire cesser la déforestation, mettre en œuvre des mesures visant à limiter la perte de terres et à améliorer l'absorption de carbone organique dans les sols, et promouvoir des systèmes agricoles qui participent à l'amélioration de l'agrobiodiversité (comme les systèmes intégrés d'agroforesterie).
- Accentuer la disponibilité, les échanges et l'utilisation de ressources génétiques régionales à vocation vivrière résistant aux phénomènes climatiques, et renforcer les capacités à l'échelon national et communautaire en matière d'amélioration des cultures.
- À l'échelon régional, national et communautaire, mettre en place des filières d'approvisionnement viables des ressources végétales, aussi bien pour les semences que pour les cultures à multiplication végétative, afin de s'assurer que les conditions climatiques n'entravent ni leur disponibilité, ni l'accès à celles-ci.
- Adopter de meilleures pratiques d'exploitation et de gestion de l'élevage, ainsi qu'améliorer la compréhension des incidences potentielles du changement climatique sur la résistance des espèces d'élevage et sur les techniques de maîtrise des pâturages.
- Identifier et introduire des techniques de gestion des cultures appropriées, et renforcer les capacités à cet égard, afin de réduire les pertes en matière de production vivrière et de favoriser ou préserver les espèces d'entomoprédateurs bénéfiques.
- Adopter des dispositifs de gestion durable de l'exploitation des ressources, notamment en s'appuyant sur des techniques traditionnelles, en vue de renforcer la capacité d'adaptation des écosystèmes aux chocs exogènes.
- Renforcer l'accès des agriculteurs à des techniques de conservation de l'eau et d'irrigation viables et rentables, permettant de réduire les risques associés aux variations des niveaux d'eau disponibles dues au changement climatique.
- Diffuser les nouvelles techniques de pêche (comme les dispositifs de concentration du poisson à proximité des côtes), afin de favoriser l'accès des communautés pratiquant la pêche côtière aux ressources en thonidés, de manière à compléter leur approvisionnement en denrées alimentaires et, à long terme, à compenser le déclin des prises réalisées près des côtes.
- Consacrer des moyens à l'amélioration de notre compréhension des changements susceptibles de survenir dans la répartition des ressources en thonidés, et déterminer en quoi les recommandations régionales relatives aux prises pourraient être modifiées à l'avenir, afin d'assurer la viabilité et l'optimisation des captures.
- Évaluer le potentiel de l'aquaculture et du renforcement de la pêche en eau douce en tant que source complémentaire de denrées alimentaires et comme stratégie d'atténuation des risques climatiques, tout particulièrement à l'intérieur des terres.
- Mettre en œuvre des mesures visant à réduire la pollution, le ruissellement et les déchets dans les zones urbaines, puisque la productivité des écosystèmes dépend de ces facteurs.
- Renforcer l'instauration de meilleurs systèmes de gestion de la conservation des récifs coralliens, en vue d'améliorer la résistance de ces habitats de poissons côtiers essentiels aux chocs climatiques.
- Évaluer et promouvoir la contribution des systèmes de production alimentaire urbains et périurbains, en vue d'améliorer la nutrition et la sécurité alimentaire.

Étapes post-récolte et post-capture

- Améliorer notre compréhension des points faibles des installations de stockage et de transformation des denrées alimentaires face au changement climatique, et appuyer la mise en œuvre de stratégies d'adaptation appropriées (par exemple, améliorer la réfrigération et le stockage à sec, ainsi que la sécurité d'accès à l'eau et à l'énergie).
- Évaluer les risques climatiques qui pèsent sur les liaisons de transport essentielles de la filière alimentaire, et prendre des mesures appropriées pour améliorer la résistance de celles-ci aux phénomènes climatiques.

- Identifier et surmonter les obstacles politiques, culturels et sociaux en vue d'améliorer la sécurité alimentaire, notamment ceux liés au régime foncier, à l'éducation et à la gouvernance, qui influent sur les modes de vie des populations et sur leur capacité d'adaptation.
- Définir et mettre en œuvre des mesures d'aide aux pays, afin de réduire les taux de croissance de la population et d'atténuer la pression exercée par celle-ci, qui influe sur la sécurité alimentaire.
- Améliorer le suivi et l'évaluation des tendances en matière de consommation et de nutrition, afin de permettre l'élaboration de programmes ciblés visant à promouvoir des régimes alimentaires nutritifs et équilibrés, associés à une meilleure hygiène et à de meilleures techniques de stockage et d'utilisation des denrées.
- Améliorer l'aménagement et la gestion de l'exploitation des terres, afin de renforcer la résistance aux phénomènes météorologiques extrêmes, notamment les inondations et les tempêtes dans les zones exposées.
- Renforcer les systèmes d'assistance et d'aide alimentaire d'urgence à l'échelon national et régional, en vue de réduire les risques et les difficultés associés aux phénomènes météorologiques extrêmes, notamment la capacité de distribuer des ressources végétales et des semences afin de concourir au redressement rapide de la situation après la survenue de tels évènements.
- Approfondir la compréhension des effets du changement climatique sur les principales cultures de rente destinées à l'exportation (sucre, coprah et cacao, entre autres), notamment s'intéresser à la création de valeur ajoutée dans les systèmes de production vivrière ainsi qu'à la résistance des infrastructures vitales, comme les ports, les réseaux routiers et les installations de stockage.
- Définir et mettre en œuvre des politiques et des mesures d'incitation fiscales visant à promouvoir des techniques viables de production et de transformation de denrées alimentaires résistant aux phénomènes climatiques.
- Aider les communautés côtières à mettre au point des méthodes de conservation efficaces (fumage et séchage, par exemple), afin de prolonger la durée de stockage des thonidés après d'importantes captures réalisées au niveau des dispositifs de concentration du poisson des zones côtières.
- Proposer des mesures d'incitation aux entreprises, en vue d'amener celles-ci à investir dans des systèmes de stockage et de distribution, afin de faire en sorte que les thons de petite taille débarqués par des flottilles industrielles dans les principaux ports puissent être utilisés pour fournir une source économique de poissons aux populations urbaines.

36. Un grand nombre des mesures indiquées ci-dessus devraient permettre d'améliorer la résistance aux risques actuels et à venir liés aux phénomènes climatiques, de contribuer à la sécurité alimentaire des pays et de la région, et d'améliorer notre compréhension de la chronologie, de l'ampleur et du coût potentiel des futures conséquences du changement climatique. Il est essentiel d'approfondir les connaissances et de renforcer les capacités à l'échelon national et régional, en vue de maîtriser les risques associés au changement climatique qui pèsent sur la sécurité alimentaire. À cet effet, un engagement constant sera requis de la part de l'ensemble des principaux acteurs et de leurs partenaires dans le développement.

37. La région met d'ores et déjà en œuvre un éventail d'actions visant à lutter contre les risques climatiques susceptibles d'entraver la sécurité alimentaire. Le Cadre d'action sur la sécurité alimentaire dans le Pacifique adopté en 2010 contient un ensemble de lignes directrices destinées à améliorer la coordination et l'harmonisation des mesures prises en faveur de la sécurité alimentaire. Le groupe de travail sur la sécurité alimentaire dans le Pacifique a d'ailleurs été établi afin de coordonner et d'élaborer ce cadre d'action. Les activités menées par ce groupe dans les domaines du changement climatique et de la sécurité alimentaire visent à « promouvoir et renforcer la collaboration intersectorielle et lier les mécanismes permettant aux communautés de s'adapter et de faire face aux effets néfastes du changement climatique et des catastrophes naturelles ». Les dirigeants de la région ont en outre entériné le Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques 2006-2015 et le Cadre d'action océanien pour la réduction des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes 2005–2015 (souvent désigné par son acronyme anglais RFA), qui, à l'instar du cadre susmentionné, oriente les pays océaniens dans l'adoption de mesures de réduction des risques climatiques et des risques posés par d'autres aléas naturels.

38. Il est important que les mesures prises en faveur de la sécurité alimentaire deviennent un élément à part entière des plans et des stratégies nationaux de lutte contre le changement climatique. Certes, la sécurité alimentaire est mise en avant dans de nombreux plans et stratégies nationaux d'adaptation aux effets du changement climatique, mais, dans les mesures concrètes correspondantes, il faut véritablement prévoir de renforcer les capacités et de mettre en œuvre des activités connexes sur le terrain. De nombreux autres efforts doivent être déployés, afin que les questions liées au

changement climatique soient intégrées et prises en compte dans les stratégies agricoles et halieutiques définies par les ministères, ainsi que dans les plans de développement sectoriels. D'importants moyens supplémentaires sont à présent mis à disposition des États et Territoires insulaires océaniens, par le biais de diverses initiatives nationales et régionales soutenues par des organisations régionales et des partenaires dans le développement. Parmi ces initiatives, on peut citer le projet Adaptation aux changements climatiques en Océanie mené conjointement par le PROE et le PNUD ; le programme conduit par la CPS et la GIZ ; le programme Alliance mondiale contre le changement climatique (AMCC) dans les petits États insulaires soutenu par la CPS et l'Union européenne ; l'Initiative internationale pour l'adaptation au changement climatique de l'Australie ; le projet sur le changement climatique mené par la CPS et l'USAID ; le réseau PACE-NET (recherche scientifique et technologique pour le développement dans le Pacifique ; USP) ; et plusieurs autres activités de soutien multilatérales (Banque asiatique de développement, Banque mondiale). La FAO a quant à elle prévu au profit des pays insulaires océaniens un vaste programme d'une durée de six ans pour la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance durables. Tous ces projets comprennent des volets axés sur le changement climatique et la sécurité alimentaire. Il est essentiel que les États et Territoires membres aient accès et fassent appel aux ressources et à l'expertise technique proposées dans le cadre de ces programmes, afin de renforcer la résistance de l'ensemble de la filière alimentaire. Enfin, il est impératif d'améliorer la coordination, aussi bien à l'échelon national que régional, afin de s'assurer que les membres tirent un maximum d'avantages des actions menées.

CONCLUSIONS

39. Quels enseignements pouvons-nous tirer des menaces liées au changement climatique qui planent sur la sécurité alimentaire et hydrique ?

i. Premièrement, nous devons absolument poursuivre nos efforts.

ii. Deuxièmement, les États et Territoires insulaires océaniens sont et continueront d'être vulnérables face aux nombreuses difficultés qui se dressent sur la voie du développement, et le changement climatique ne fera qu'aggraver cette situation. Comprendre les réalités d'aujourd'hui permettra d'aider ces pays à définir leurs orientations stratégiques, en vue de relever les défis de demain.

iii. Troisièmement, s'ils veulent être prêts à réagir, les États et Territoires insulaires océaniens doivent commencer par prendre conscience des risques, puis s'employer à réduire leur vulnérabilité à ces égards.

iv. Quatrièmement, s'ils veulent se prémunir contre ces risques et aider les communautés à déterminer des niveaux de risque acceptable, les États et Territoires insulaires océaniens doivent disposer de données et d'informations actuelles et précises, qui reposent sur des bases de données ayant trait à l'ensemble des secteurs, et non uniquement à la sécurité alimentaire et hydrique.

v. Enfin, nous devons unir nos forces : il s'agit là de l'une des valeurs clés de la CPS sous sa nouvelle configuration. Puisqu'il est probable que des phénomènes associés au changement climatique influeront sur les activités menées par la CPS dans de nombreux domaines, l'Organisation peut s'employer à soutenir ses États et Territoires membres en proposant une réponse coordonnée aux défis liés au changement climatique auxquels ceux-ci sont confrontés.

40. Dans les prochaines décennies, les effets anticipés du changement climatique entraveront de manière notable le maintien de la sécurité alimentaire et des modes de vie durables au sein des États et Territoires insulaires océaniens. Compte tenu de l'importance de la pêche et de l'agriculture dans le Pacifique, et étant donné que la variabilité climatique et le changement climatique auront une forte incidence sur ces activités, il convient d'accorder une place centrale à la réduction des risques qui pèsent sur la sécurité alimentaire dans les stratégies nationales et régionales. Si l'on veut parvenir à maîtriser ces risques, il faudra s'appuyer sur une démarche plurisectorielle équilibrée, qui s'étend bien au-delà de la seule optimisation des récoltes et captures. D'importants efforts supplémentaires devront être consentis en vue d'atténuer les incertitudes en matière de changement climatique, de combler les lacunes en termes de connaissances et d'évaluer les mesures d'adaptation envisageables. Les activités liées à la maîtrise des risques doivent reposer sur une prise de décision éclairée, fondée sur des données factuelles. Dans un premier temps, il convient avant tout de cibler et de mettre en œuvre des mesures de type « sans regret », qui visent à atténuer la vulnérabilité et à surmonter les obstacles au développement durable qui se dressent d'ores et déjà, tout en renforçant la capacité de résistance à long terme aux effets du changement climatique.

---

25 octobre 2011